

FESTIVAL FICTION.

ÉDITION 2026

Règlement officiel de la Compétition Francophone Internationale

PREAMBULE

L'édition 2026 du Festival de la Fiction, qui se déroule à La Rochelle du 15 au 20 septembre est organisée afin :

- de promouvoir la création audiovisuelle française et francophone internationale en présentant des fictions audiovisuelles en avant-première ;
- de mettre à l'honneur des femmes et des hommes de talent qui travaillent à la production de fictions françaises et francophones internationales ;
- d'offrir un panel représentatif de la fiction audiovisuelle dans toute sa diversité.

Vous pouvez inscrire les formats suivants :

- Séries (tout format, pas de limite de durée)
- Mini-séries (3x90' maximum)
- Films unitaires (durée minimum 40 minutes)

La fiction présentée doit être inédite en France jusqu'à la date du Festival.

Un Jury décernera :

- le prix de la meilleure fiction francophone internationale (oeuvres éligibles : séries avec épisodes de plus de 20', mini-séries, unitaires)
- le prix de la meilleure fiction francophone internationale - format court (oeuvres éligibles : séries avec épisodes de moins de 20')

ARTICLE 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer, la fiction doit répondre aux exigences suivantes :

- > Avoir été produite par une société de production basée dans l'un des pays suivants :
 - Amérique : Canada, la Dominique, Haïti, Sainte-Lucie
 - Europe : Belgique, Luxembourg, Suisse
 - Afrique francophone : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo-Brazzaville, Congo-Kinshasa, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie.



- > Aucune diffusion programmée sur une chaîne de télévision française nationale ou régionale, la TNT, les chaînes privées ou les plateformes de streaming jusqu'à la fin du Festival (20 septembre 2026 au soir).
- > Aucune inscription à la sélection francophone internationale du Festival de la Fiction 2025 ou les années précédentes.
- > Ne jamais avoir été sélectionné ou avoir reçu un prix dans un autre Festival français.
- > Avoir un copyright n'étant pas antérieur à 2025
- > L'oeuvre doit être au moins 50% en langue française
- > Les saisons 1 et saisons 2 uniquement sont acceptées.

ARTICLE 2 – DÉPÔT DES CANDIDATURES

2.1. Date de clôture des inscriptions

Les inscriptions ferment le **vendredi 3 juillet 2026**.

Le respect de cette date de clôture est impératif et il n'y aura aucune dispense.

2.2 Soumission

Frais d'inscription :

- 1 oeuvre : 95€ HT (114€ TTC)
- 2 oeuvres : 150€ HT (180€ TTC)
- 3 oeuvres et + : 180€ HT (216€ TTC)

Pour soumettre une fiction, les producteurs doivent remplir le formulaire d'inscription en suivant ce lien : <https://film-festival-fictiontv.festicine.fr/>

- Si vous inscrivez un unitaire, merci de cocher la case Type "Compétition francophone internationale (film)"
- Si vous inscrivez une série (tous formats d'épisodes), merci de cocher la case Type "Compétition francophone internationale (série)"

Concernant l'inscription de série, merci de donner accès aux épisodes 1 et 2 de la saison inscrite.



ARTICLE 3 - PROCESSUS DE SÉLECTION

Les fictions inscrites à la sélection du Festival de la Fiction sont visionnées puis choisies par le Comité de sélection, formé d'experts de la télévision.

Le Comité de sélection de la compétition Francophone internationale retient jusqu'à 10 programmes pour la compétition francophone internationale.

Le Comité de sélection se réserve le droit d'ajuster les catégories de la compétition.

Les producteurs seront informés de la décision relative à leurs œuvres courant juillet, décision qui n'aura pas à être motivée et qui ne pourra faire l'objet d'aucun recours. Cette information devra rester confidentielle jusqu'aux conférences de presse de Paris et La Rochelle fin août 2026.

ARTICLE 4 – PROJECTION DES ŒUVRES

À La Rochelle (15 au 20 septembre 2026)

Les jours, les lieux et heures de projections des œuvres sélectionnées sont déterminés par les organisateurs du Festival et seront communiqués aux participants fin août.

ARTICLE 5 – CONFIDENTIALITÉ

Le Festival de la Fiction s'engage à ne présenter aucune fiction— sauf autorisation spéciale du producteur — à quelque personne ou organisme que ce soit, avant la première projection dans le cadre de la manifestation, à l'exception des membres du Comité de Sélection et du Président de l'Association.

ARTICLE 6 – COMMUNICATION

L'annonce de la sélection officielle 2026 à l'ensemble de la presse sera assurée par le Festival lors d'une conférence de presse en août 2026 à Paris et à La Rochelle. Avant cette date, il est demandé expressément aux sociétés de productions et aux diffuseurs de ne pas communiquer ces informations confidentielles.

ARTICLE 7 – DISPOSITIONS DIVERSES

L'Association du Festival de la Fiction se réserve le droit, si nécessaire, d'amender le présent règlement, sans que cela n'altère l'esprit de la compétition.



ARTICLE 8 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'Association du Festival de la Fiction est seule habilitée à traiter avec les intéressés en cas de litige. La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter :

Enora de Varine

enora@festival-fictiontv.com

Carole Villevet

carole@festival-fictiontv.com

